

**SYSTÈMES PROVINCIAUX D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET  
ENTENTES SUR LES TRANSFERTS DE CRÉDITS**

**Janvier 2003**

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

En Colombie-Britannique (C.-B.), l'enseignement postsecondaire est dispensé par 27 établissements publics différents. Quatorze établissements publics offrent des programmes menant à un grade de premier cycle. On trouve les types d'établissements suivants :

Universités traditionnelles : L'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Victoria, l'Université Simon Fraser et l'Université de la Colombie-Britannique du Nord offrent toutes des grades de premier, de deuxième et de troisième cycle.

Universités spécialisées : L'Université Royal Roads offre des grades de premier, de deuxième et de troisième cycle ainsi que des diplômes et des certificats dans certains domaines appliqués et professionnels.

Collèges universitaires : Cinq collèges universitaires (Cariboo, Fraser Valley, Kwantlen, Malaspina et Okanagan) offrent des certificats, des diplômes, des grades associés de deux ans et des baccalauréats de quatre ans. Un collège universitaire est à la fois une université de premier cycle et un collège, car il offre, sous un même toit, des grades universitaires de premier cycle ainsi que des certificats et des diplômes professionnels terminaux. Dans certains cas, les titulaires d'un diplôme collégial d'un collège universitaire (et de programmes semblables dans d'autres collèges du Canada ou des États-Unis) se font créditer jusqu'à deux années complètes de cours et sont admis directement en troisième année d'un programme universitaire.

Collèges : Onze collèges offrent tout un éventail de programmes aux apprenantes et apprenants à temps plein et à temps partiel (formation technique et professionnelle, formation d'apprenti et préparation universitaire). Les programmes aboutissent à des

certificats, à des diplômes de deux ans et à des grades associés de deux ans. Les diplômes sont délivrés dans des domaines techniques ou professionnels. Certains collèges préparent à des grades universitaires dans le cadre d'une collaboration avec d'autres établissements.

B.C. Open University : La *B.C. Open University* – BCOU (université ouverte de la C.-B.) qui fait partie de l'*Open Learning Agency* – OLA (agence de l'apprentissage ouvert) offre un accès en ligne des programmes à temps plein ou à temps partiel menant à des grades associés de deux ans et à des grades de premier cycle de quatre ans, seule ou en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement. L'OLA prépare aussi à divers certificats et diplômes. Bon nombre d'étudiants et d'étudiantes terminent des cours à la BCOU, par l'entremise de l'OLA, afin de transférer leurs crédits dans un autre établissement.

Instituts provinciaux : L'Institut de la technologie de la Colombie-Britannique offre de la formation professionnelle et technique et décerne des certificats, des diplômes et des baccalauréats en technologie. L'*Emily Carr Institute of Art and Design* (institut Emily Carr d'art et de design) offre pour sa part des grades de premier cycle universitaire en design et en art. Il y a aussi deux instituts autochtones et le *Justice Institute of B.C.* (institut de la justice de la C.-B.).

En 2002, on relève 7386 cours enseignés dans des collèges, des collèges universitaires et des instituts pour lesquels des équivalences sont officiellement accordées dans de nombreux établissements conférant des grades. De même, on compte plus de 600 ententes de transfert en bloc portant sur divers programmes de certificat et de diplôme. Outre le transfert de crédits entre établissements, les étudiantes et étudiants des collèges et collèges universitaires peuvent obtenir un grade associé en arts ou en sciences après deux années d'études. Les exigences des programmes provinciaux ont été établies par le *British Columbia Council on Admission and Transfer* – *BCCAT* (conseil des admissions et des transferts de la Colombie-Britannique) et soumises à l'approbation ministérielle. Tous les crédits

accumulés dans le cadre du grade associé sont des crédits dont le transfert est garanti dans les universités et collèges universitaires en vue d'un grade de premier cycle, même si certains cours n'ont pas d'équivalents officiels.

Les étudiantes et étudiants qui terminent, dans un collège ou un collège universitaire, l'équivalent d'une année ou plus de cours transférables dans une université peuvent être admis dans un établissement conférant des grades en fonction de leur rendement scolaire au collégial. Aux endroits où le nombre de places est limité, les critères d'admission sont souvent élevés. À l'Université Simon Fraser et à l'Université de la Colombie-Britannique du Nord, les titulaires d'un grade associé ont priorité sur les autres étudiantes et étudiants demandant des transferts.

Environ le tiers de tous les étudiants et étudiantes inscrits à la première et à la deuxième année d'études à un collège ou à un collège universitaire sont inscrits à un programme de grade associé ou à un programme de transfert universitaire. Il faut se livrer à une concurrence de plus en plus féroce pour avoir accès aux niveaux d'études supérieurs dans les établissements conférant des grades. Par conséquent, les notes requises pour être admis à l'université sont de plus en plus élevées pour les étudiants et étudiantes transférés ainsi que pour les élèves qui arrivent directement du secondaire. Selon des études commandées par le BCCAT, les étudiantes et étudiants admis aux trois universités principales de la C.-B. ci-dessous provenant de collèges et de collèges universitaires représentaient les pourcentages suivants de toutes les admissions :

- Université de Victoria – de 27 à 30 p. 100 (de 1993-1994 à 1997-1998)
- Université Simon Fraser – de 32 à 37 p. 100 (de 1993-1994 à 1997-1998)
- Université de la Colombie-Britannique – de 20 à 25 p. 100 (de 1992-1993 à 1996-1997)

Il est à noter aussi qu'on a voté dernièrement (printemps 2002) une loi qui permettra aux collèges publics de la C.-B. d'offrir des grades de premier cycle universitaire et aux collèges universitaires et aux instituts, d'offrir des programmes de maîtrise, mais seulement dans certaines disciplines appliquées. Cette loi permettra aussi à de nouveaux établissements privés d'offrir des grades en C.-B., à condition qu'ils répondent à certains critères, qui devront être définis dans le cadre d'un programme d'assurance de la qualité. Le ministère responsable de l'enseignement supérieur étudie en ce moment un certain nombre de dossiers en tenant compte que le système postsecondaire comprend désormais des établissements privés et qu'il faudra mettre en place des mécanismes d'agrément des programmes et des grades du secteur privé.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

En 1989, la province a créé le *BC Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et des transferts de la Colombie-Britannique) [<http://www.bccat.bc.ca>], dont le mandat consiste à faciliter l'admission, l'articulation et les ententes de transfert entre les collèges, les collèges universitaires, les instituts et les universités de la Colombie-Britannique ainsi que l'OLA. Depuis la fin des années 1960, il existe toutefois des comités moins officiels ayant un mandat semblable.

Les rôles et responsabilités du BCCAT sont : la coordination des politiques et des pratiques d'articulation et de transfert et la supervision de 70 comités d'articulation de programmes; la distribution du *B.C. Transfer Guide* (guide de transfert de la C.-B.); l'entretien du *BCCAT Online* (BCCAT en ligne), qui comprend une base de données Web interrogeable sur les équivalences de crédits; la publication de *Transfer TIPS* (conseils sur les transferts), guide à l'intention des étudiantes et étudiants qui se préparent à un transfert; la recherche approfondie servant à évaluer divers aspects de l'efficacité des transferts; la coordination d'un groupe d'étude chargé d'examiner les obstacles administratifs aux transferts et de recommander des correctifs; le financement et le parrainage des projets

visant à élaborer de nouveaux modes de transferts novateurs pour des disciplines et des programmes particuliers; la diffusion de rapports et de bulletins d'information; la création de forums regroupant des représentants d'établissements hôte ou d'origine.

Le BCCAT :

- est un organisme administratif et consultatif autonome nommé par le ministre provincial responsable de l'enseignement postsecondaire;
- n'a aucun pouvoir législatif ou réglementaire;
- se fie sur la coopération entre les établissements et la collaboration des établissements pour assurer le fonctionnement du système de transfert de crédits;
- sert de médiateur dans les cas de désaccord entre les établissements d'enseignement postsecondaire;
- a un budget annuel (2002-2003) d'environ 700 000 \$ et un personnel de quatre personnes à temps plein et d'une personne à temps partiel (sous contrat).

Selon des études du BCCAT, tant le corps professoral qu'administratif du postsecondaire appuie le rôle dépourvu de pouvoirs de supervision et de réglementation du BCCAT et reconnaît que la collaboration est nécessaire à l'élaboration d'un système coordonné bénéfique pour la population étudiante.

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

Le *B.C. Transfer Guide* (publié annuellement depuis 1990) et le *Online Transfer Guide* (guide Web des transferts) sont les références ultimes sur les transferts en Colombie-Britannique. Mises ensemble, ces deux ressources contiennent de l'information sur les critères,

les politiques, les procédures, les ententes et les règlements relatifs aux transferts de crédits formulés par le BCCAT et acceptés par tous les établissements qui participent au système de transfert de la Colombie-Britannique.

Le *Online Transfer Guide* recense toutes les ententes de transfert portant sur des cours, les ententes de transfert en bloc portant sur des parties de programmes particulières et les ententes relatives aux programmes de reclassement dans les classes supérieures et ceux des baccalauréats internationaux. Ce guide est mis à jour constamment et constitue la base de données officielle de toutes les ententes de transfert du système d'enseignement postsecondaire de Colombie-Britannique. La base de données interrogeable remonte à 1995-1996. Le guide met l'accent sur les transferts des collèges et collèges universitaires aux collèges universitaires et aux universités. Il n'inclut pas les équivalences interuniversitaires ni les équivalences d'une université à un collège. Il est bon de préciser toutefois que d'autres types de transferts (de l'université vers un collège ou un collège universitaire, intercollégiaux, interuniversitaires, etc.) sont aussi courants. On trouve les détails de ces transferts non conventionnels dans le *B.C. Transfer Guide*.

*B.C. Transfer TIPS* est un guide simple, conçu pour les étudiantes et étudiants, qui décrit le fonctionnement du système de transfert entre les établissements d'enseignement postsecondaire de la C.-B. On y trouve des conseils, des citations d'étudiantes et d'étudiants, des exemples de situations, un plan personnel et une liste de vérification.

Le BCCAT organise les réunions annuelles de 70 comités d'articulation; il y en a un pour chaque discipline ou programme offert par plus d'un établissement. Chaque comité se compose d'une vingtaine de membres et se réunit au moins une fois l'an. L'objectif de ces comités consiste à échanger de l'information sur les critères d'admission, les changements qui y sont apportés, les manuels et les directives pédagogiques et, de façon générale, à faciliter la mobilité étudiante entre les établissements, dans une discipline donnée. Même si l'on discute rarement à fond de transferts de crédits précis aux réunions des comités d'articulation, les discussions amènent

souvent les parties intéressées à une vision commune des objectifs pédagogiques, des résultats visés et des méthodes d'enseignement pertinentes. La participation du personnel enseignant ou administratif à ces réunions est défrayée par les établissements.

### **Autres renseignements**

Le système de transferts de la C.-B. s'applique aussi à un collège de l'extérieur (Collège du Yukon, Whitehorse, Yukon), à trois collèges privés de la province (Columbia, Coquitlam, Corpus Christi) et à une université privée (Trinity Western). Un mécanisme d'évaluation a été mis en place en vue de l'ajout des nouveaux établissements privés au *B.C. Transfer Guide*.

## ALBERTA

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

En Alberta, le système de formation des adultes offre aux apprenantes et apprenants un vaste éventail de programmes (avec ou sans crédits) donnés par des établissements publics, privés et communautaires un peu partout dans la province. L'offre est unique tant du point de vue des programmes offerts que de la clientèle desservie.

Universités : En Alberta, quatre universités (Alberta, Calgary, Lethbridge [premier cycle surtout] et Athabasca [spécialisée en formation à distance et à temps partiel]) offrent des grades de premier cycle et des cycles supérieurs, et six établissements privés, agréés par la *Private Colleges Accreditation Board* – PCAB (commission d'agrément des collèges privés), sont autorisés, en vertu de la loi sur les universités, à conférer des grades de premier cycle.

Collèges : Quinze collèges publics offrent des programmes de rattrapage scolaire, des programmes d'apprentissage, des programmes d'un an menant à un certificat et des programmes de deux ans menant à un diplôme. Certains offrent aussi des programmes de grade appliqué. Sept collèges de la province offrent des programmes de préparation à l'université. L'*Alberta College of Art & Design* (collège d'art et de design de l'Alberta) offre aussi des baccalauréats de quatre ans en beaux-arts et en design.

Instituts de technologie : Deux instituts de technologie offrent des programmes de certificat d'un an, de diplôme de deux ans, de grade appliqué, d'apprentissage et d'éducation permanente.

Banff Centre for Continuing Education – BCCE : Le BCCE (centre de perfectionnement professionnel de Banff) est un établissement public qui offre des cours de perfectionnement professionnel dans des disciplines comme les beaux-arts et la gestion aux personnes ayant déjà fait des études ou possédant une certaine expérience professionnelle dans leur discipline.

Onze établissements conférant des grades établis à l'extérieur de l'Alberta offrent dans cette province des programmes menant à un grade dans des disciplines précises, avec la permission du ministre de l'Apprentissage.

Plus de 140 établissements privés offrent en outre des programmes qui répondent aux besoins actuels du marché du travail en préparant les étudiantes et étudiants à occuper des emplois de toute sorte. L'Alberta compte aussi d'autres collèges privés qui offrent des programmes postsecondaires uniques, comme la théologie ou les études autochtones, et qui ne sont pas régis par le gouvernement. Certains de ces établissements ont conclu des ententes de transfert avec des établissements publics; ces ententes sont énumérées dans le *Alberta Transfer Guide* (guide albertain des transferts).

Le ministère de l'Apprentissage de l'Alberta subventionne également plus de 150 organismes bénévoles sans but lucratif qui donnent des cours sans crédit et permettent aux adultes d'améliorer leurs compétences de base en lecture et écriture et en anglais langue seconde.

Le nombre d'inscriptions (équivalent temps plein – ETP) aux programmes de préparation universitaire a augmenté de 40,8 p. 100 de 1994-1995 à 1999-2000. En 1998-1999, un peu plus de 52 p. 100 des étudiantes et étudiants inscrits à des programmes avec crédits dans les établissements d'enseignement postsecondaire publics de l'Alberta suivaient des programmes menant à un grade universitaire (y compris les programmes de préparation universitaire) et 1 p. 100 suivaient des programmes

de grade appliqué dans des collèges ou instituts de technologie. Tous les ans, quelque 9000 étudiantes et étudiants transfèrent des crédits d'un établissement à un autre en Alberta.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

Créé en 1974, le *Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil albertain des admissions et des transferts) [[www.acat.gov.ab.ca](http://www.acat.gov.ab.ca)] est un organisme autonome relevant du ministère de l'Apprentissage. L'ACAT élabore des principes, des lignes directrices et des procédures qui facilitent les ententes de transfert entre les établissements d'enseignement postsecondaire de la province. L'ACAT oriente les décisions relatives au transfert de crédits et défend les intérêts des apprenantes et apprenants dans les cas problématiques d'admission ou de transfert. Au besoin, il encourage également les établissements à s'entendre au sujet des programmes et des cours ne faisant pas encore l'objet d'une entente de transfert.

Les principes, lignes directrices et procédures de l'ACAT servent de cadre à la négociation d'ententes de transfert entre les établissements albertains. Le mandat de l'ACAT précise que l'organisme a la responsabilité d'améliorer la communication et les relations de travail entre les établissements en ce qui concerne l'admission d'étudiantes et d'étudiants venant d'ailleurs et le transfert de leurs crédits. Même si l'ACAT n'a pas de pouvoir législatif, il joue un rôle de persuasion et de défense des intérêts des étudiantes et étudiants.

L'ACAT :

- est un organisme administratif autonome constitué par le ministre de l'Apprentissage;
- a un conseil de 15 membres, avec un président ou une présidente et des représentants et représentantes du public, de la population étudiante, des universités, des collèges publics, des instituts de technologie, des collèges privés et du système d'enseignement secondaire du ministère de l'Apprentissage;
- n'a aucun pouvoir législatif ou réglementaire pour obliger la coopération ou le transfert de crédits entre les établissements;
- n'a aucun pouvoir en cas de litiges portant sur l'admission ou le transfert, qui relèvent des établissements d'enseignement postsecondaire en vertu de la loi;
- peut servir de médiateur en cas de désaccord entre les établissements d'enseignement postsecondaire;
- a un secrétariat, où cinq personnes détachées par le ministère de l'Apprentissage travaillent à temps partiel pour appuyer les efforts du conseil.

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

Depuis 27 ans, l'ACAT publie annuellement un guide des transferts qui dresse la liste des équivalences de cours et de programmes. Cette publication est l'enregistrement officiel des ententes de transfert négociées et approuvées par les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Alberta. Sur le site Web de l'ACAT, les étudiantes et étudiants peuvent désormais faire une recherche dans la base de données contenant plus de 27 000 ententes conclues entre 36 établissements d'enseignement postsecondaire (quatre universités, six collèges privés autorisés à offrir des programmes de grade agréés, quinze collèges publics, deux instituts de technologie, six autres collèges privés, le BCCE et deux collèges des territoires). Le site donne aussi accès aux lignes directrices sur les admissions et les

transferts des établissements, les principes, lignes directrices et procédures de l'ACAT, qui visent à faciliter les ententes de transfert entre les établissements d'enseignement postsecondaire, des tableaux illustrant de quelle façon les cours de rattrapage seront acceptés dans les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres renseignements sur les transferts. Dans un autre site Web dont l'accès est protégé par un mot de passe, les établissements peuvent conclure des ententes de transfert, qui sont ensuite vérifiées par le secrétariat de l'ACAT, puis transposées sur le site Web public.

L'ACAT coopère avec les établissements d'enseignement postsecondaire et le ministère à l'optimisation de la transférabilité des crédits. Tous les établissements ont accepté les principes et les procédures de l'ACAT. Mentionnons, entre autres principes :

- La mobilité étudiante entre établissements et ordres d'enseignement doit être optimisée.
- Une étudiante ou un étudiant ne devrait pas avoir à recommencer un cours dans lequel il ou elle a acquis des compétences et le nombre de crédits accordés ne devrait pas dépasser le nombre accordé dans l'établissement d'origine.

On s'attend à ce que chaque établissement d'enseignement postsecondaire nomme une représentante ou un représentant qui se chargera d'étudier les transferts à inclure dans le guide des transferts albertain. Ces personnes-ressources se rencontrent une fois l'an, et leur participation aux réunions est défrayée par les établissements. Même si l'examen des dossiers de transfert de crédits est fait par le corps professoral, c'est le personnel du registraire ou des admissions des établissements qui fait la majeure partie du travail sur les ententes de transfert. Au besoin, l'ACAT crée des comités d'articulation spéciaux pour une discipline ou un programme pour partager les renseignements communs et régler les cas particuliers d'articulation (par exemple, entente sur les transferts en bloc en sciences biologiques).

### **Autres renseignements**

En Alberta, l'avancement professionnel est facilité par des programmes de grade offerts dans plusieurs universités aux titulaires d'un diplôme. Les étudiantes et étudiants possédant un diplôme, peuvent s'inscrire à un programme de grade spécial de deux ans pour obtenir un grade universitaire dans un domaine comme la gestion, les beaux-arts, l'informatique, les sciences de l'environnement et les sciences humaines.

L'Alberta compte aussi quatre consortiums communautaires qui ont établi des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire publics et les collectivités pour offrir des programmes à crédits dans les collectivités qui ne sont pas desservies directement par un établissement public.

## SASKATCHEWAN

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

Le système d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan se compose des établissements suivants :

Les universités : L'Université de Regina et l'Université de la Saskatchewan coopèrent avec leurs collèges affiliés ou fédérés, avec l'Institut des sciences et de technologie de la Saskatchewan et avec les collèges régionaux pour dispenser des programmes (grades de tous les cycles, certificats et diplômes) dans toute la province.

L'Institut des sciences et de la technologie de la Saskatchewan (ISTS) : L'ISTS offre des programmes techniques et professionnels ainsi que des programmes d'éducation de base pour adultes, d'apprentissage en classe, de formation universitaire et de perfectionnement professionnel dans ses quatre campus. Il offre aussi des programmes à crédits dans toute la province par l'intermédiaire de divers partenaires, comme les collèges régionaux et les établissements autochtones.

Les collèges régionaux : Neuf collèges régionaux offrent un vaste éventail de programmes techniques et professionnels ainsi que des parties de programmes menant à un grade en vertu d'ententes avec des établissements conférant des grades, y compris les établissements hors de la province. Les collèges régionaux offrent également aux adultes des programmes d'éducation de base sans crédits ainsi que des programmes de développement communautaire/industriel et d'enrichissement personnel pour répondre aux besoins des populations éloignées et nordiques.

Le Campus Saskatchewan : Le Campus Saskatchewan est un partenariat entre les établissements postsecondaires de la province. Il offre des cours et des programmes en ligne par télé-enseignement. Le site Web du Campus Saskatchewan ([www.campussaskatchewan.ca](http://www.campussaskatchewan.ca)) donne accès à un répertoire des cours offerts par les membres du campus par l'entremise de médias substitués. Il comporte également des liens électroniques aux sites et aux services de ces membres.

Les établissements autochtones :

- Le *Saskatchewan Indian Federated College* – SIFC (collège fédéré des Indiens de la Saskatchewan), de l'Université de Regina, est un collège universitaire géré par les Premières nations; il offre des programmes de premier et de deuxième cycle.
- L'Institut de technologie des Indiens de la Saskatchewan (qui est l'institut de formation technique de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan) offre des programmes d'études appliquées menant à un certificat ou à un diplôme.
- L'Institut Gabriel Dumont, établissement géré par les Métisses et Métis, offre divers programmes, dont le *Saskatchewan Urban Native Teacher Education Program* (programme de formation du personnel enseignant autochtone en milieu urbain de la Saskatchewan).
- L'Institut de technologie Dumont, qui est affilié à l'ISTS (et qui fait partie de l'Institut Gabriel Dumont), offre des programmes techniques et professionnels et des programmes d'éducation de base.
- Le *Northern Teacher Education Program Council Incorporated* (conseil du Programme de formation d'enseignants dans le Nord, incorporé) offre le Programme de formation d'enseignants dans le Nord. Le *Northern Professional Access College* – *NORPAC* (collège nordique d'accès aux professions) offre d'autres programmes universitaires.

Les écoles professionnelles privées : Les 52 écoles professionnelles privées inscrites de la province offrent une vaste gamme de programmes de formation professionnelle.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

Le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan a subventionné la création d'un guide électronique sur les transferts provinciaux. Les prochaines étapes de la conception du guide en ligne font l'objet de discussions en ce moment et des mesures concrètes seront prises en 2003.

Pour l'instant, il faut généralement communiquer avec chacun des établissements ou consulter des listes dans les annuaires des établissements pour obtenir de l'information sur le transfert de crédits. Les politiques et procédures relatives au transfert de crédits ne sont pas uniformes dans le système d'enseignement postsecondaire; le transfert de crédits est souvent évalué cas par cas par le corps professoral d'un programme et traité par le personnel administratif. Certaines ententes de transfert ont été conclues entre des établissements publics et privés.

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

Les établissements ont conclu des ententes de transfert de crédits et d'articulation pour divers programmes, par exemple :

Depuis 1996, l'Université de la Saskatchewan et l'ISTS se sont associés pour offrir le *Nursing Education Program of Saskatchewan* – NEPS (programme d'enseignement en sciences infirmières de la Saskatchewan). L'ISTS a amorcé des pourparlers avec cette université pour étudier d'autres possibilités de collaboration concernant le transfert de crédits entre les programmes menant à un diplôme ou à un grade.

Le SIFC s'est allié à plusieurs établissements postsecondaires pour offrir des programmes touchant diverses disciplines, notamment : une maîtrise en administration des affaires avec une concentration en gestion autochtone (en partenariat avec le collège de commerce de l'Université de la Saskatchewan); un grade de premier cycle en salubrité et science de l'environnement (en partenariat avec la faculté de génie de l'Université de Regina); un programme en sciences de la santé pour le Nord (en partenariat avec l'ISTS); et un programme d'accès à la profession infirmière dans le Nord (en partenariat avec l'Université de la Saskatchewan).

En 1999, l'Université de Regina et l'ISTS ont signé un protocole d'entente sur le transfert en bloc de crédits, ce qui a abouti à des ententes réciproques d'articulation dans divers programmes (2 + 2). Ces initiatives de transition augmentent l'accessibilité de même que la mobilité entre les programmes, que ceux-ci mènent ou non à un grade. Des programmes de grade associé sont offerts dans les disciplines suivantes : gestion intégrée des ressources, technologie chimique, informatique, administration et génie.

En 2003, un projet de recherche visant à répertorier les ententes d'articulation officielles devrait voir le jour.

### **Autres renseignements**

Grâce au leadership de la *Saskatchewan Labour Force Development Board* (commission de mise en valeur de la main-d'œuvre de la Saskatchewan) et à la participation de nombreuses parties intéressées, un cadre provincial pour la reconnaissance des acquis a été élaboré. En septembre 2002, ce cadre a été officiellement soumis à l'examen du ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan.

## MANITOBA

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

Universités : Il y a quatre universités publiques au Manitoba – l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université Brandon et le Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB). L'Université du Manitoba est la principale université de la province; elle offre des programmes de grade à tous les cycles et des programmes professionnels. L'Université de Winnipeg et l'Université Brandon offrent principalement des programmes de premier cycle, mais aussi certains programmes de maîtrise. Le CUSB offre surtout des programmes de premier cycle en français, mais aussi un nombre restreint de programmes de deuxième et troisième cycle.

Collèges communautaires : Le Manitoba compte quatre collèges communautaires – le Collège Red River, le Collège communautaire Assiniboine, le Collège communautaire Keewatin et l'École technique et professionnelle (ÉTP).

Les collèges communautaires manitobains offrent des programmes de certificat et de diplôme dans divers domaines professionnels et techniques. Contrairement à ce qui se voit dans d'autres instances, les collèges manitobains n'offrent pas de programmes de grade ni de préparation universitaire. Certains collèges offrent toutefois des programmes conjoints avec une université, comme le Collège communautaire Keewatin, qui propose un programme en sciences infirmières menant à un grade en partenariat avec l'Université du Manitoba. Le Collège Red River est le plus gros des quatre collèges; il prévoit ouvrir un nouveau campus au centre-ville de Winnipeg qui desservira 2000 étudiantes et étudiants. Le Collège communautaire Assiniboine offre pour sa part des programmes professionnels à Brandon et le Collège communautaire Keewatin dessert le Nord de la province. L'ÉTP, le plus petit de ces collèges, dispense des programmes de certificat et de diplôme en français.

Campus Manitoba : Campus Manitoba est un consortium formé des quatre universités manitobaines actuelles : il offre des cours par télé-enseignement. Il s'agit d'une initiative unique en son genre, car les étudiantes et étudiants reçoivent des équivalences pour les cours qu'ils ont suivis et qui sont aussi offerts par l'une des universités participantes. Par conséquent, la plupart des cours offerts par une université ont des équivalences en cas de transfert dans une des deux autres universités, et vice versa. Les étudiantes et étudiants doivent quand même être associés à une université «mère», qui décernera le grade. Même si cette initiative existe depuis moins de cinq ans, elle s'enrichit constamment et comprend un éventail de plus en plus vaste de programmes menant à des grades, des diplômes et des certificats.

Établissements religieux privés (conférant des grades) : Pour des raisons historiques, le Manitoba finance quatre établissements privés conférant des grades – la *Canadian Mennonite University* (université mennonite canadienne), le *Providence College and Seminary* (collège et séminaire Providence), le Collège William et Catherine Booth et le Collège biblique Steinbach. Ces établissements religieux privés ont tous conclu des ententes avec les universités publiques concernant les transferts de crédits, et un établissement religieux privé est un centre d'enseignement reconnu d'une université publique. À peu près 90 p. 100 des cours offerts dans les établissements religieux privés donnent des crédits transférables dans une université publique.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

Le Manitoba ne possède pas de guide des transferts ni de service central décrivant les équivalences de cours d'un établissement à l'autre. Le Conseil de l'enseignement postsecondaire, organisme autonome finançant les collèges et universités et servant d'intermédiaire entre les établissements, a pour mandat de faciliter les ententes de transfert de crédits et d'articulation entre les établissements. Le Manitoba n'a pas de processus provincial favorisant la transférabilité des crédits entre les universités et les collèges. La rigueur et le détail des procédures de transfert varient d'un établissement à l'autre, mais la plupart des établissements listent les ententes d'articulation dans leurs annuaires.

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

La principale mesure mise de l'avant pour améliorer les ententes sur les transferts de crédits et l'articulation est le processus d'agrément des programmes du Conseil de l'enseignement postsecondaire. Ce processus impose notamment comme critère d'agrément d'un nouveau programme l'existence de liens avec d'autres établissements postsecondaires. Tous les programmes doivent démontrer de quelle façon la transférabilité des crédits sera utilisée.

Tous les collèges et universités du Manitoba ont conclu des ententes d'articulation des programmes. Ces ententes ont permis aux établissements de négocier des programmes d'études particuliers et de se partager la prestation des programmes. Dans certains cas, un établissement donne les deux premières années d'un programme de quatre ans et l'autre donne les deux dernières.

Les transferts de crédits entre les collèges manitobains et les collèges communautaires et universités des autres provinces et territoires sont étudiés par les responsables des programmes et le personnel administratif des établissements. Ils se penchent sur un cours à la fois et examinent le contenu des cours, les méthodes d'évaluation employées et les compétences du personnel enseignant. Dans de nombreux cas, les collèges et universités ont signé des ententes de transfert en bloc pour permettre aux étudiantes et étudiants de recevoir les crédits de cours suivis.

### **Autres renseignements**

Le Manitoba a élaboré une politique d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) visant un soutien accru aux initiatives d'ERA, un meilleur appui aux employés et employées du gouvernement et des établissements et l'appui aux initiatives d'ERA en milieu de

travail. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement cherchera à renforcer la capacité des collèges et des universités publics, à offrir davantage de services de consultation et à appuyer les initiatives d'ERA en milieu de travail.

## ONTARIO

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

En Ontario, il y a à l'heure actuelle 25 collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) et 19 établissements universitaires publics, qui ont des mandats bien distincts :

Les CAAT du système collégial public ont pour mandat de dispenser de la formation professionnelle. La majorité des 400 programmes de diplôme, d'études supérieures et de certificat offerts par les collèges mènent à des professions précises ou à des secteurs définis du marché du travail. De par sa nature, le système collégial exclut explicitement le concept de transfert de crédits au niveau universitaire.

Les universités offrent pour leur part des programmes d'études avancés à tous les cycles, de la formation professionnelle et des programmes de recherche. Quelques-uns des 700 programmes universitaires mènent à des professions précises ou à des secteurs définis du marché du travail (tels les soins infirmiers), d'autres sont partiellement liés à une profession (telle celle de psychologue) et d'autres encore ne sont pas directement liés à une profession mais procurent des compétences et des connaissances générales (philosophie, langues, histoire, etc.).

L'Ontario compte aussi 500 collèges professionnels privés inscrits. La majorité de ces établissements offrent de la formation qui mène directement au marché du travail et n'a souvent pas de continuité aux ordres supérieurs. Les collèges professionnels dispensent des cours dans des domaines comme le commerce, la programmation informatique, les soins esthétiques, la coiffure,

le camionnage et le soudage. Certains collèges professionnels ont conclu des ententes de transfert de crédits avec des collèges communautaires.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

En 1996, le ministère a créé le Conseil du consortium collèges-universités – CCCU (<http://www.cou.on.ca/cucc>) en tant qu'organisme consultatif constitué de représentantes et représentants des collèges, des universités et du ministère. La mission du CCCU consiste à favoriser, à promouvoir et à coordonner la mise en œuvre d'initiatives communes d'éducation et de formation par les collèges et universités de l'Ontario.

Les objectifs du CCCU sont notamment de faciliter la transition des étudiantes et étudiants d'un ordre d'enseignement à l'autre, de favoriser la création de programmes conjoints entre collèges et universités et de faciliter le développement en Ontario d'un système d'enseignement postsecondaire où la transition d'un ordre d'enseignement à l'autre se fait sans obstacles.

Le Conseil :

- est un organisme administratif autonome constitué de trois représentantes ou représentants des universités et trois des collèges, ainsi que du sous-ministre adjoint à l'enseignement postsecondaire. Dernièrement, on y a également ajouté des représentantes et représentants de la population étudiante;
- n'a aucun pouvoir législatif ni réglementaire pour obliger la coopération ou le transfert de crédits entre les établissements, l'admission et le transfert relevant des établissements d'enseignement postsecondaire en vertu de la loi;

- dispose d'un budget annuel d'environ 175 000 \$, d'une personne embauchée à temps plein et d'autres personnes contractuelles. Le ministère fournit le budget entier du CCCU.

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

Le CCCU est chargé de mettre à jour tous les ans et de réviser le Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario (GRCCUO). Selon le GRCCUO (<http://www.ocutg.on.ca>), il y a à l'heure actuelle, en Ontario, 164 ententes d'articulation de programmes entre les collèges et universités; la plupart de ces ententes portent sur des programmes menant à un grade.

En 1999, les associations de collèges et d'universités et le ministère ont signé une entente entre les collèges et universités de l'Ontario visant l'obtention d'un grade universitaire («Accord de Port Hope»). Dans le cadre de cette entente, les universités et collèges devaient conclure, sur une base volontaire, des ententes qui permettraient à des diplômées et diplômés de collèges d'obtenir un grade d'une université ontarienne en accéléré. L'Accord établissait un barème du nombre de crédits que l'on pourrait accorder à un programme collégial en vue de son articulation à un programme universitaire. En 2002, le CCCU est arrivé à la conclusion que les initiatives visant à ce que 90 p. 100 des programmes collégiaux dont le contenu se rapproche suffisamment d'un programme universitaire aient fait l'objet d'une entente sur l'obtention d'un grade ont connu un succès mitigé.

### **Autres renseignements**

Au cours des dernières années, le gouvernement de l'Ontario a annoncé des initiatives visant à accroître l'accessibilité aux programmes menant à un grade. Parmi ces initiatives, mentionnons la mise sur pied en Ontario d'établissements privés conférant des grades, y compris d'établissements publics et privés d'autres instances, ainsi qu'un projet pilote permettant aux CAAT de demander le statut de grade appliqué pour certains programmes de grade.

Conformément à la recommandation de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire, le ministre a autorisé 18 collèges à offrir 36 programmes de grade appliqué en 2002. Il a également annoncé la décision du gouvernement de continuer à accepter les demandes de grades d'études appliquées de la part des collèges d'arts appliqués et de technologie.

Le projet pilote sur les grades appliqués ne modifiera en rien le rôle principal des collèges ontariens. Ces derniers continueront essentiellement à offrir des programmes de certificat et de diplôme de grande qualité. Par l'intermédiaire du CCCU, on continue à promouvoir la collaboration collèges-universités en vue de la signature d'ententes sur l'obtention de grades pour les titulaires de diplômes collégiaux.

Un certain nombre de collèges se sont aussi montrés intéressés à devenir des établissements d'enseignement postsecondaire à caractère distinct, en ce sens qu'ils offriraient un plus grand nombre de grades appliqués ou établiraient des partenariats avec des universités afin d'offrir des programmes universitaires aux collectivités non desservies par une université. Dernièrement, le gouvernement a annoncé qu'il était disposé à analyser le cas de certains collèges qui souhaiteraient offrir plus de grades appliqués que ne le permet en ce moment le projet pilote.

## QUÉBEC

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

Au Québec, l'enseignement postsecondaire est dispensé par neuf universités, 48 collèges publics (collèges d'enseignement général et professionnel – cégeps); 25 collèges privés subventionnés et 11 établissements affiliés à des ministères autres que celui de l'Éducation. Une université, l'Université du Québec, est constituée d'établissements d'enseignement et de recherche disséminés dans la province ainsi que de deux écoles spécialisées, de deux centres de recherche et d'un centre d'enseignement à distance. L'université est un véritable réseau provincial, à l'image de certaines universités d'État américaines.

Le réseau des cégeps du Québec, constitué dans les années 70, fait partie intégrante du système d'enseignement postsecondaire de la province. Il offre un niveau d'études générales intermédiaire entre le secondaire et l'université ainsi qu'une vaste gamme de programmes techniques menant au marché du travail.

Tous les diplômés et diplômées des écoles secondaires du Québec qui désirent poursuivre leurs études s'inscrivent dans un collège, où ils choisissent un programme de préparation à l'université (deux ans) ou un programme technique terminal (trois ans) semblable à celui offert dans les collèges communautaires d'autres provinces. Les cégeps offrent un diplôme d'études collégiales (DEC), ou son équivalent, qui est un préalable à l'admission à un programme universitaire de premier cycle. Les programmes de baccalauréat nécessitent généralement trois ans d'études à temps plein, après un programme collégial de deux ans.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

En 1993, le document *Des collèges pour le Québec du XXI<sup>e</sup> siècle – L'enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesure de renouveau* recommandait que le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) assure la coordination entre les universités et les cégeps de manière à assurer la continuité entre, d'un côté, les programmes de préparation à l'université et les programmes techniques offerts dans les cégeps et, de l'autre côté, les programmes universitaires.

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

En 2001-2002, le ministère de l'Éducation a recensé les pratiques de tous les établissements d'enseignement postsecondaire. Il a ainsi obtenu une liste de toutes les pratiques d'harmonisation ou d'intégration entre les programmes collégiaux et universitaires, qui a été remise au CLES. Ces pratiques portent notamment sur la reconnaissance des équivalences ou de crédits pour les activités d'un programme ou d'une université donnée ainsi que des ententes en bonne et due forme (DEC – baccalauréat) entre quelques établissements. L'exemple le plus récent et le plus clair d'harmonisation est le programme harmonisé (DEC – baccalauréat en cinq ans), mis en œuvre avec l'appui financier du ministère de l'Éducation, offert par neuf consortiums composés d'une université et de quelques cégeps chacun. Le programme a accueilli ses premiers étudiants et étudiantes en septembre 2002.

## NOUVEAU-BRUNSWICK

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

Le Nouveau-Brunswick compte quatre universités (Université de Moncton, Université du Nouveau-Brunswick, Université Mount Allison et Université St. Thomas), qui offrent des programmes de premier, deuxième et troisième cycle, des programmes de formation professionnelle et des programmes de recherche.

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) dispense sur 11 campus des programmes non universitaires menant à des emplois ou à des professions nouvelles et des programmes de formation de base des adultes.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

Le Nouveau-Brunswick dispose d'un système de transfert en ligne qui régit essentiellement les transferts entre les deux systèmes d'enseignement postsecondaire publics du Nouveau-Brunswick, soit ses collèges communautaires et ses universités publiques (<http://www.gnb.ca/0000/credits/>).

Le Nouveau-Brunswick est membre de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (voir les notes générales ci-après).

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

Depuis 1994, le CCNB a une politique de transférabilité des crédits (dans les cas pertinents) obtenus à la suite de cours, de programmes ou d'unités de programmes suivis dans des établissements postsecondaires publics et privés approuvés.

Le CCNB et les quatre universités ont signé des ententes d'articulation des programmes de grade appliqué. Il existe aussi un certain nombre d'ententes de transfert de crédits en bloc au sein de programmes de ces établissements. Dans chaque établissement, une personne est chargée d'aider les étudiantes et étudiants qui souhaitent transférer leurs crédits.

## NOUVELLE-ÉCOSSE

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

En Nouvelle-Écosse, l'enseignement postsecondaire est dispensé par 11 établissements conférant des grades, deux réseaux de collèges communautaires, un anglophone (le *Nova Scotia Community College* – NSCC [collège communautaire de la Nouvelle-Écosse]) et un francophone (le Collège de l'Acadie) et, depuis juillet 2002, par 52 collèges professionnels privés. Le NSCC compte 13 campus répartis dans la province, et le Collège de l'Acadie en compte six (dont un dans l'Île-du-Prince-Édouard), qui offrent des cours de niveau collégial principalement par l'enseignement à distance.

Les 11 établissements conférant des grades sont l'Université Acadia, l'*Atlantic School of Theology* (école de théologie de l'Atlantique), l'Université Dalhousie, l'Université Mount Saint Vincent, le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, le *Nova Scotia College of Art and Design* (collège d'art et de design de la Nouvelle-Écosse), l'Université Saint Mary's, l'Université St. Francis Xavier, le Collège universitaire du Cap Breton, la *King's College University* et l'Université Sainte-Anne.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

La Nouvelle-Écosse est membre de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (voir les notes générales ci-après). La Nouvelle-Écosse est aussi membre du Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique, dont le rôle consiste à favoriser la transférabilité des crédits entre les collèges communautaires de l'Atlantique.

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

Le NSCC et certains établissements conférant des grades ont conclu des ententes de transfert de crédits pour certains programmes. En outre, le Collège universitaire du Cap Breton et le NSCC ont signé un protocole d'entente sur l'articulation des programmes postsecondaires, qui témoigne d'une volonté de favoriser et d'accroître la transférabilité des crédits entre ces établissements. D'autres établissements conférant des grades étudient la transférabilité de crédits obtenus avec le NSCC, en se penchant sur un programme à la fois.

L'Université Sainte-Anne et le Collège de l'Acadie sont en attente d'une loi qui fusionnera les deux établissements et créera, par le fait même, un réseau harmonisé collégial-universitaire de langue française.

## ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

L'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) a un collège communautaire, soit le Collège Holland, auquel sont affiliés de nombreux centres de toute la province, notamment le *Culinary Institute of Canada* (institut culinaire du Canada), le *Aerospace Centre* (centre aérospatial), le *Justice Institute of Canada* (institut de la justice du Canada), le *Atlantic Tourism and Hospitality Institute – ATHI* (institut de tourisme et d'hôtellerie de l'Atlantique), le *Marine Centre* (centre maritime) et le *PEI Institute of Adult and Community Education* (centre de formation permanente et communautaire de l'Î.-P.-É.). Ces établissements bénéficient tous d'un grand appui du secteur privé et de leurs anciennes et anciens.

La province compte une université, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, qui offre une vaste gamme de programmes en arts et en sciences, en éducation, en musique, en génie, en administration des affaires, en médecine vétérinaire et en soins infirmiers. Il s'agit de programmes de tous les cycles, de programmes de perfectionnement professionnel et de programmes de recherche. Le Collège de médecine vétérinaire de l'Atlantique, situé sur le campus principal de l'Université de l'Î.-P.-É., offre des programmes d'études de troisième cycle à la Faculté de médecine vétérinaire. L'Université de l'Î.-P.-É. compte quatre facultés (arts, sciences, éducation et médecine vétérinaire) et deux écoles (administration des affaires et soins infirmiers).

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et la Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard ont collaboré à la création dans la province du Centre provincial de formation pour francophones, qui dispense des programmes offerts par le Collège de l'Acadie (Nouvelle-Écosse), l'Université de Moncton (Nouveau-Brunswick) et d'autres établissements s'il y a lieu. L'entente vise les objectifs suivants : permettre aux francophones de la province d'avoir accès dans leur langue à un système d'éducation et à des programmes de

formation des adultes; exploiter un centre de formation pour adultes offrant de la formation en français (perfectionnement professionnel, intérêts personnels, alphabétisation et formation générale); et favoriser le développement communautaire en offrant des programmes de formation en leadership et autres en français.

À l'Île-du-Prince-Édouard, une loi régit les écoles de formation privées (ÉFP), aussi appelées «collèges professionnels», qui offrent des programmes professionnels postsecondaires menant à un emploi (comptabilité et commerce, administration commerciale, camionnage, etc.). La loi et le règlement sur les ÉFP de l'Î.-P.-É. visent principalement à protéger les étudiantes et étudiants, à assurer la stabilité des écoles pour que les étudiantes et étudiants ne soient pas laissés pour compte avant d'avoir obtenu leur diplôme et à veiller à ce que la formation soit conforme aux attentes du marché du travail pour que les diplômées et diplômés soient aptes à l'emploi. La loi établit des normes et des exigences quant au contenu des programmes, au matériel pédagogique, aux bâtiments où se donne la formation, au mode de fonctionnement (contrats, remboursements, droits de scolarité, etc.), à la méthodologie, aux compétences du personnel enseignant et aux garanties.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

L'Université de l'Î.-P.-É. a signé en 1995 le *Protocole pancanadien sur la transférabilité des crédits universitaires* (voir le site Web du CMEC), selon lequel les crédits obtenus pour tout cours universitaire de première et de deuxième année (y compris la dernière année d'études menant à un diplôme d'études collégiales [DEC] au Québec et les cours de niveau universitaire offerts par les collèges communautaires et les collèges universitaires d'Alberta et de Colombie-Britannique), seront transférables et compteront pour l'obtention d'un grade.

L'Île-du-Prince-Édouard est membre de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (voir les notes générales ci-après).

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

Divers programmes de transfert de crédits et de transfert en bloc ainsi que des programmes harmonisés ont vu le jour à la suite de collaborations entre des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Î.-P.-É. et d'autres établissements de la province ou de l'extérieur. Quelques exemples :

Transfert de crédits : L'ATHI a des ententes de transfert de crédits (2 + 2) avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (baccalauréat en gestion touristique et hôtelière), l'Université du Nouveau-Brunswick, le campus de Saint John (baccalauréat en gestion touristique appliquée), l'Université de Calgary, en Alberta (baccalauréat en gestion hôtelière), le Collège universitaire Cariboo, à Kamloops (baccalauréat en gestion touristique), et l'Université Athabasca (baccalauréat professionnel en arts, option communications).

Transfert en bloc : Les programmes de grade de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard en biologie et en chimie ainsi que les programmes de diplôme du Collège Holland en technologie de gestion des ressources renouvelables et en technologie de l'environnement se prêtent bien au transfert en bloc. Les titulaires d'un diplôme en technologie de gestion des ressources renouvelables recevront 10 crédits s'ils s'inscrivent à un baccalauréat en biologie, et les titulaires d'un diplôme en technologie de l'environnement recevront l'équivalent d'un semestre (cinq crédits) s'ils s'inscrivent au baccalauréat en chimie.

Programmes harmonisés : L'Université de l'Î.-P.-É. et l'Hôpital *Queen Elizabeth, Queen's Health Region* (région sanitaire Queen), offrent un programme harmonisé d'internat en diététique et de baccalauréat appliqué en radiographie. Les étudiantes et étudiants demandent l'admission après une année de programme structuré à l'Université de l'Î.-P.-É. La deuxième et la troisième année d'études se passent ensuite à l'Hôpital Queen Elizabeth, et la quatrième à l'Université. Les étudiantes et étudiants peuvent quitter le programme après la troisième année et obtenir un diplôme.

Par l'intermédiaire du Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique, les collèges communautaires de l'Atlantique ont signé, en 2000, un protocole d'entente sur la transférabilité des crédits au niveau collégial qui garantit la mobilité étudiante et favorise l'apprentissage à vie. Le protocole comprend les lignes directrices sur l'élaboration et l'application des ententes de transfert suivantes :

1. Chaque collège remet au registraire la responsabilité de diffuser l'information sur les principes et les pratiques de transfert.
2. Les diplômes d'études secondaires provinciaux, les diplômes d'études secondaires pour adultes des collèges communautaires et les certificats d'équivalence d'études secondaires seront reconnus comme équivalents d'un diplôme d'études secondaires, peu importe la province d'origine.
3. On considère que les programmes agréés par un organisme externe, pour une profession particulière, produisent tous des résultats équivalents.
4. Pour établir les préalables à un programme de grade, il faut tenir compte que les collèges de la région offrent des programmes de diplôme semblables qui, sans être exactement pareils, procurent un ensemble équivalent de connaissances et de compétences qui devraient répondre aux critères d'admission.

5. Dans le cas des programmes menant soit à un certificat, soit à un diplôme (1 + 1), il faut tenir compte que les collèges de la région offrent des programmes de diplôme semblables qui, sans être exactement pareils, procurent un ensemble équivalent de connaissances et de compétences qui devraient répondre aux critères d'admission.
6. On considère que les personnes ayant bénéficié du transfert en bloc de crédits d'études postsecondaires en vue de l'admission à un programme d'études répondent aux exigences minimales d'admission à ce programme; le transfert de crédits ne garantit toutefois pas l'admission.
7. Toute étudiante ou tout étudiant aura la possibilité, grâce au programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis de chaque établissement, de recevoir des crédits pour des connaissances acquises de manière informelle par son expérience personnelle ou professionnelle.
8. Chaque établissement s'engage, s'il transfère des crédits, à reconnaître les exigences des autres établissements pour la réussite d'un cours ou d'un programme.
9. Les collèges qui font la promotion de la transférabilité des crédits et de l'articulation des programmes doivent veiller à ce que l'information à ces sujets soit facile d'accès et décrive les ententes avec exactitude.

## **NOTES GÉNÉRALES**

### **MÉCANISMES QUI FACILITENT LE TRANSFERT ET L'ARTICULATION DANS LES PROVINCES MARITIMES**

La Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick sont membres de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM). Établie en 1974, cette commission a pour mission d'aider les trois provinces Maritimes et leurs établissements à faire une utilisation et une répartition plus efficace et efficiente des ressources de l'enseignement supérieur dans la région. La CESPM essaie notamment d'aider et d'encourager les établissements à établir ou à poursuivre des ententes de coopération entre eux.

Les provinces Maritimes considèrent qu'il est prioritaire d'insister davantage sur la formation appliquée dans l'enseignement postsecondaire afin de réagir aux changements économiques. C'est ainsi que la CESPM a adopté en 1997 des lignes directrices pour favoriser l'articulation des programmes entre établissements postsecondaires et tout particulièrement entre les collèges communautaires et les universités. Les lignes directrices établissent clairement les différences lexicales (grades appliqués, programmes appliqués, grades en technologie, programmes conjoints et programmes articulés) et procurent aux établissements des outils qui facilitent à la fois la création et l'approbation de programmes. Depuis la publication de ces lignes directrices, les ententes se multiplient, procurant ainsi un cadre exhaustif pour le transfert de crédits et de blocs de crédits ainsi que pour la mobilité étudiante dans l'ensemble des Maritimes et à Terre-Neuve-et-Labrador.

En 1995, les sénats des universités néo-écossaises pratiquaient déjà une politique de transférabilité complète des cours de première et de deuxième année dans le réseau universitaire de la Nouvelle-Écosse. L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard s'est pour sa part engagée à reconnaître les crédits des cours de première et de deuxième année obtenus dans n'importe quelle université canadienne.

## TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

Le système public d'enseignement postsecondaire à Terre-Neuve-et-Labrador se compose de l'Université Memorial de Terre-Neuve ([www.mun.ca](http://www.mun.ca)) et du Collège de l'Atlantique Nord ([www.northatlantic.nf.ca](http://www.northatlantic.nf.ca)). Le système d'enseignement postsecondaire offre aussi de la formation d'apprenti et comporte des établissements privés de formation.

Le Collège de l'Atlantique Nord a pour mandat d'offrir différents programmes d'enseignement dans la province, notamment des programmes d'études supérieures d'un an menant à un diplôme d'études avancées ainsi que des programmes de deux et de trois ans menant à un diplôme. Une «année de transfert» (*College Transfer Year*) a été établie en septembre 1998 par entente avec l'Université Memorial, qui donne des crédits pour certains cours.

L'Université Memorial a pour constituantes : à St. John's, son campus principal et le *Fisheries and Marine Institute* (institut des pêches et de la mer) [[www.mi.mun.ca](http://www.mi.mun.ca)]; à Corner Brook, le Collège Sir Wilfred Grenfell; à Harlow (Angleterre), un campus résidentiel; et sur l'île de Saint-Pierre, l'Institut Frecker. L'Université compte six facultés et sept écoles qui offrent des programmes de grade à tous les cycles. Elle offre aussi des programmes de certificat et de diplôme dans certains domaines.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

Le *Newfoundland and Labrador Council on Higher Education* – CHE (conseil de l'enseignement supérieur de Terre-Neuve et Labrador), établi en 1992, se compose de représentantes et de représentants des collèges, des universités et du gouvernement. Le CHE est le lieu d'une coopération active et utile entre ses membres, qui planifient et coordonnent diverses activités propres au système

d'enseignement public. Il est également appelé à conseiller le ministre des Services à la jeunesse et de l'Enseignement postsecondaire en ce qui concerne les orientations provinciales et la planification des dossiers touchant l'enseignement postsecondaire dans la province. Le CHE est en outre un forum d'échange entre ses membres et la communauté dans son ensemble. Il est d'ailleurs en constante relation avec le réseau d'enseignement provincial.

Le CHE porte une attention particulière aux travaux de l'*Articulation, Transfer and Admissions Committee* – ATAC (comité de l'articulation, des transferts et des admissions). L'objectif premier de l'ATAC est de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et la mobilité étudiante entre les établissements postsecondaires. C'est lui qui coordonne le processus d'articulation entre les écoles publiques, le Collège de l'Atlantique Nord et l'Université Memorial. L'ATAC s'intéresse aussi aux questions concernant les pratiques de transfert, d'admission et d'articulation dans la province.

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

L'ATAC travaille en étroite liaison avec plusieurs comités et groupes au sein du réseau provincial d'articulation. À l'heure actuelle, 11 sous-groupes s'occupent du tronc commun et cinq s'occupent de disciplines particulières. Les groupes se rencontrent à intervalles réguliers pour discuter d'articulation et faire avancer les travaux de l'ATAC.

L'ATAC produit et distribue, en versions imprimées et en ligne, un guide de transfert qui donne des indications sur les transferts cours par cours et les transferts par programme ou en bloc (<http://www.edu.gov.nf.ca/council/>). Le premier objectif du guide est de servir de base à des stratégies et à des pourparlers destinés à résoudre les problèmes de transfert et à renforcer les mécanismes de transfert entre le Collège de l'Atlantique Nord et l'Université Memorial. La neuvième édition du guide (année scolaire 2002-2003) a été publiée à l'automne 2002.

Parmi les autres objectifs de l'ATAC, mentionnons l'établissement de liens avec des organismes d'autres provinces qui s'intéressent aussi à la transférabilité des crédits, l'élaboration d'un modèle d'articulation où la mobilité verticale et les programmes de transfert en bloc associent différents niveaux de formation dans diverses disciplines et le suivi des effets des changements que les établissements apportent à leurs critères d'admission.

## NUNAVUT

### Structure du système d'enseignement postsecondaire

Le Nunavut compte un seul établissement postsecondaire, le *Nunavut Arctic College* – NAC (collège arctique du Nunavut). Ce collège dessert l'ensemble du territoire grâce à ses trois campus principaux et à ses centres d'apprentissage communautaire répartis dans 24 des 26 collectivités du Nunavut. Les campus et les centres d'apprentissage offrent 17 programmes de certificat, 8 programmes de diplôme, 8 programmes menant à une «attestation de réussite»<sup>1</sup> et 3 programmes conjoints menant à un grade.

### Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation

Voici la liste des programmes menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat offerts dans le cadre d'un partenariat entre le NAC et d'autres établissements :

<b>Grade, diplôme ou certificat</b>	<b>Établissement partenaire</b>
Baccalauréat en éducation	Université McGill
Baccalauréat en sciences infirmières	Université Dalhousie
Baccalauréat en droit	Université de Victoria – Faculté de droit
Baccalauréat en sciences de l'environnement	Université de Lethbridge – Cet établissement accepte 60 heures-crédits du NAC.
Diplôme de langue et de savoir traditionnel	Université du Manitoba
Diplôme d'études en gestion, avec spécialisation en développement économique des collectivités	Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA)
Diplôme d'études en gestion	Le NAC permet aux diplômées et diplômés du programme Nunavut Sivuniksavut de transférer en bloc jusqu'à 40 p. 100 de leurs crédits aux fins du diplôme d'études en gestion.
Diplôme en travail social	Université de Regina, Université de Calgary et Collège Aurora
Certificat de langue et de culture	Université du Manitoba

Certificat d'enseignement aux adultes	Collège Aurora
Certificat d'enseignement à la petite enfance	Collège Aurora
Certificat en technologie écologique	Université d'Athabaska – Cet établissement accepte 60 heures-crédits aux fins du baccalauréat ès sciences.
Certificat en gestion des ressources humaines	Université du Manitoba
Certificat de traduction	Université McGill

Le bureau du directeur des affaires étudiantes du NAC a la responsabilité de négocier et de documenter les ententes de transfert et d'articulation. Le collège étudie cas par cas les demandes de transfert en provenance des établissements qui n'ont pas signé d'entente avec lui. Le NAC reconnaît l'importance d'une coopération soutenue et des mécanismes d'articulation entre les collèges et les autres établissements postsecondaires. Le Nunavut siège au *Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil albertain des admissions et du transfert). La transférabilité des crédits du NAC dans les universités et les collèges de l'Alberta est clairement définie par l'entremise de l'ACAT, dont le site Web est à l'adresse [www.acat.gov.ab.ca](http://www.acat.gov.ab.ca).

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

Le site Web et l'annuaire du NAC donnent de l'information sur la transférabilité des cours. Le guide *Policy and Procedure* (politiques et procédures) du collège énonce clairement les paramètres du transfert des crédits. Le NAC négocie ou renégocie actuellement plusieurs de ses ententes de transfert et d'articulation.

### **Autres renseignements**

Le NAC est membre de l'Université de l'Arctique ([www.uarctic.org](http://www.uarctic.org)). Ainsi, les étudiantes et étudiants du NAC peuvent présenter une demande d'inscription aux cours donnés à l'un ou l'autre des 41 collèges et universités qui appartiennent à l'Université de l'Arctique. Ils peuvent y suivre un programme de baccalauréat en études circumpolaires. Voici quelques-uns des autres programmes offerts :

programmes d'études sur le terrain, cours doctoraux spécialisés et programmes d'apprentissage en ligne dispensés par l'établissement principal, soit l'Université d'Athabasca. Cette université facilite la mobilité entre les établissements membres.

Le gouvernement du Nunavut revoit actuellement l'élaboration des règlements des collèges privés.

<sup>1</sup>. Une attestation de réussite (*Record of Achievement* en anglais, ou ROA) est délivrée aux étudiantes et étudiants qui terminent avec succès un programme collégial postsecondaire comportant une évaluation mais qui ne sont admissibles ni à un certificat ni à un diplôme. Les programmes menant à une attestation de réussite comptent généralement entre 60 et 80 crédits, ceux menant à un certificat comptent un minimum de 30 crédits et les programmes menant à un diplôme comptent au moins 60 crédits.

## **Yukon**

### **Structure du système d'enseignement postsecondaire**

Un seul collège public offre un enseignement postsecondaire à la population du Yukon par l'entremise de programmes de formation professionnelle et technique, de programmes de préapprentissage et de programmes de transfert universitaire. Outre les certificats et les diplômes, le Collège du Yukon offre, en partenariat avec l'Université de Regina, deux programmes de baccalauréat de quatre ans. Il offre également, en partenariat avec l'Université de l'Alaska, des programmes de maîtrise en administration publique et en enseignement. De plus, en réponse aux besoins en main-d'œuvre exprimés à l'échelle du territoire, il dispense des programmes d'intégration professionnelle de durée variable.

En 2002, 211 cours donnés au Collège du Yukon comportaient des cours équivalents, officiellement articulés, offerts par d'autres associations professionnelles ou établissements conférant des grades. Le collège a également conclu avec d'autres établissements des ententes de transfert en bloc pour divers programmes menant à un certificat ou à un diplôme (voir ci-dessous).

En 2002, les étudiantes et étudiants transférés en provenance d'universités représentaient presque 25 p. 100 du total des équivalences temps plein du Collège du Yukon.

### **Mécanismes qui facilitent le transfert et l'articulation**

Étant donné les liens étroits que le Collège du Yukon a tissés au cours de ses premières années d'existence avec une grande université de la Colombie-Britannique, le collège a pu négocier des ententes de transfert avec toutes les universités de cette province. En réponse

aux besoins exprimés par la population étudiante, le collège a déployé de nombreux efforts pour multiplier les ententes de transfert avec les universités de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Alaska.

### **Principaux outils qui facilitent le transfert et l'articulation**

Fort heureusement, le Collège du Yukon est inclus depuis plusieurs années dans le *B.C. Transfer Guide* (guide de transfert de la Colombie-Britannique) et le *Online Transfer Guide* (guide de transfert en ligne). Ces publications font indéniablement autorité au chapitre du transfert en Colombie-Britannique. Elles contiennent de l'information sur les politiques, les règlements et les ententes de transfert auxquels souscrivent tous les établissements qui participent au système de transfert de la province. Le *Online Transfer Guide* recense toutes les ententes de transfert portant sur des cours et toutes les ententes de transfert en bloc portant sur des programmes particuliers. Ce guide est mis à jour régulièrement et constitue la base de données officielle de toutes les ententes de transfert du système postsecondaire de la Colombie-Britannique.

### **Autres renseignements**

Étant le seul établissement postsecondaire du territoire, le Collège du Yukon cherche activement à conclure d'autres ententes de transfert avec les établissements postsecondaires et les associations professionnelles du Canada et d'ailleurs.